



## Communiqué

### **La Municipalité présente son Concept directeur « Nature en ville »**

**Le Concept directeur « Nature en ville » doit permettre de préserver et renforcer les valeurs naturelles présentes à Lausanne au bénéfice de la biodiversité et de la qualité de vie. Il précise aujourd'hui les outils nécessaires à la mise en œuvre du réseau écologique urbain, présente des exigences qualitatives pour les espaces verts en matière de planification territoriale et de partenariats avec des acteurs associatifs ou privés.**

La Municipalité de Lausanne s'est dotée depuis 2012 d'une politique « Nature en ville » ambitieuse, en raison de la pression accrue sur les espaces verts urbains. Pour accompagner la densification de la ville, elle s'engage aujourd'hui à renforcer l'intégration de la nature dans le développement urbain afin de profiter des bénéfices essentiels pour la qualité de vie d'un point de vue environnemental, sanitaire, social, culturel et économique.

Le programme de législature 2016-2021 de la Ville mentionne plusieurs projets allant dans ce sens : incitation à l'aménagement et à l'entretien écologique des espaces publics et privés, recherche d'un meilleur équilibre entre végétal et minéral, conservation de la pleine terre en faveur des arbres et de l'infiltration de l'eau et enfin préservation du patrimoine naturel par la prise en compte du réseau écologique dans la planification territoriale.

Le Concept directeur « Nature en ville » vient ainsi asseoir une vision stratégique permettant à la ville de demain de bénéficier des avantages de la nature en termes de biodiversité, de bien-être et de climat. Il propose différentes mesures, telles que :

- Renforcement de la protection et de la valorisation du vert à travers les instruments de gestion du territoire et plus spécifiquement le PGA ;
- Promotion de l'architecture végétale ;
- Délivrance de permis de végétaliser l'espace public ;
- Collaboration avec les acteurs privés (propriétaires, régies, etc.) ;
- Création de haies indigènes et nourricières ;
- Mise en œuvre d'un biomonitoring participatif ;
- Collaboration avec les volontaires nature.

Tous les objectifs et mesures ainsi prévus sont répertoriés dans le rapport-préavis « Concept directeur Nature en ville de la Commune de Lausanne » afin de mettre en œuvre dès aujourd'hui les axes stratégiques de la politique nature lausannoise.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture,  
021 315 52 00**

Lausanne, le 24 septembre 2018